
Prospectus de l'École élémentaire d'Enseignement mutuel établie à Caen.

Numéro d'inventaire : 1979.26595

Auteur(s) : Boyan

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Le Roux (P.G.) Imprimeur-Libraire

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1819

Description : Feuillet imprimé avec en-tête aux armes de France et au nom de l'Académie de Caen.

Mesures : hauteur : 232 mm ; largeur : 191 mm

Notes : Prospectus (en date du 15 décembre 1819) destiné à informer le public de l'ouverture d'une "classe particulière", par M. Boyan, "Directeur de l'École élémentaire établie par la société des Souscripteurs" à Caen, titulaire du "brevet de capacité de premier degré". Matières enseignées , livres utilisés (Abbé Gaultier). La "méthode nouvelle d'enseignement" (jamais précisée) est celle de l'enseignement mutuel. L'école offre aussi des cours du soir pour les artisans. En fin de document: reproduction de l'approbation du Conseil académique de Caen pour l'"École d'Enseignement mutuel établie à Caen." (24 décembre 1819) Conservation: voir boîte enseignement masculin.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Institutions privées

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Caen

Nom du département : Calvados

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3

Lieux : Calvados, Caen

INSTRUCTION PUBLIQUE.



ACADEMIE DE CAEN.

PROSPECTUS.

*Longum est iter per præcepta,
Breve et efficax per exempla.
SÉNÈQUE.*

LE Directeur de l'Ecole élémentaire établie par la société de Souscripteurs, rue des Cordes-St.-Jean, ancien Maître d'étude dans un des quatre Colléges royaux de Paris ; reçu à l'Ecole normale, pour les méthodes perfectionnées de l'enseignement élémentaire, autorisé par la Commission de l'Instruction publique, qui lui a délivré le brevet de capacité de premier degré, et par M^r. le Recteur de l'Académie de Caen, vient d'ouvrir une classe particulière où les enfans apprennent la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la mythologie, les élémens de la grammaire, de la géographie et de l'histoire.

Ces différens cours, à la portée d'enfans très-jeunes, les mettent promptement en état de commencer les études classiques et d'y obtenir des succès. Ceux qui, à leur entrée dans l'Ecole, sont assez avancés pour suivre les classes de grammaire et de géographie, en reçoivent des leçons. Ils apprennent à distinguer les parties primitives et les parties secondaires du discours, à conjuguer les verbes réguliers et irréguliers, et à faire, sur le tableau et sur les cahiers, l'analyse grammaticale des mots de phrases simples. Ils étudient ensuite la syntaxe, l'orthographe, les homonymes, un traité des participes, et ils sont exercés à analyser les phrases directes et inverses, complexes et composées.

La nouvelle méthode donne aux Instituteurs des moyens faciles d'exposer avec clarté et précision les règles de la grammaire, dont l'étude est ordinairement si dé

courageante pour les élèves, l'enseignement si pénible pour les maîtres : elle prévient l'ennui, épargne les larmes, et excite chez les enfans le désir de savoir ; si naturel au jeune âge. Les parens les verront attendre avec une sorte d'impatience l'heure des classes, et paraître, selon l'expression de Quintilien, *contens et empressés de s'y rendre*. (*)

L'Instituteur se sert, pour l'enseignement de la grammaire, des ouvrages de Girault-Duvivier, de Philipon-de-la-Madelaine et de l'abbé Gaultier. Les tableaux de mythologie sont pris dans les dictionnaires de Chompré, de Noël, et dans les métamorphoses d'Ovide.

La Géographie est enseignée d'après la méthode de l'abbé Gaultier, appliquée à celle de l'enseignement mutuel. Les élèves étudient d'abord la nomenclature des différens lieux du globe, qu'ils indiquent sur les cartes écrites, et ensuite sur les cartes emblématiques. Après ces exercices, ils traceront eux-mêmes de petites cartes. Lorsqu'ils auront acquis une connaissance suffisante des particularités géographiques, on leur apprendra la sphère.

Les classes du Samedi soir sont consacrées à l'étude et à la récitation du Catéchisme et de l'Evangile.

Chaque enfant est porteur d'un livre de conduite, que les parens peuvent se faire représenter à la fin de chaque semaine. On y inscrit exactement les bonnes ou mauvaises notes qu'il a méritées, son passage à une classe supérieure et les grades qu'il a obtenus.

Quand les élèves auront quelques mois d'étude, il y aura, le jeudi, exercice sur la Grammaire et la Géographie. L'Instituteur admettra à ces séances hebdomadaires tous les enfans qui y seront présentés par leurs maîtres ou par leurs parens. Ces réunions, très-propres à exciter et à soutenir l'émulation parmi les jeunes gens, ont lieu dans la maison d'éducation dirigée par les élèves de feu M^r. l'abbé Gaultier ; qui ont succédé à ce respectable Instituteur.

Les élèves de l'école des Souscripteurs qui s'y seront distingués par leur bonne conduite et leur application, seront reçus gratuitement aux cours de Grammaire et de Géographie.

Les classes se tiennent dans le local de l'Ecole : elles ouvrent, le matin, à dix heures et demie jusqu'à midi et demi ; le soir, à trois heures et demie jusqu'à six.

Le prix d'admission est de quatre francs par mois.

L'établissement est toujours ouvert aux visiteurs qui désirent assister aux leçons. Leur présence, loin de déranger les élèves, ne fait qu'animer leur zèle, et l'on

(*) *In ipsos cætus scholarum læti et alacres convenient.* QUINTIL., L. 2., chap. 10.

obtient d'eux, quoique la discipline ne soit pas rigoureuse, toute l'application qu'on peut raisonnablement attendre de leur âge.

Le Directeur de l'Ecole a aussi ouvert, pour les artisans, une classe du soir. Elle commence à huit heures et finit à neuf. On y enseigne la lecture, l'écriture, l'orthographe usuelle, l'arithmétique et le dessin linéaire, dont la connaissance est nécessaire pour les arts mécaniques.

La carte d'entrée est de deux francs pour un mois.

Caen, le 15 Décembre 1819.

Le Directeur de l'Ecole élémentaire ;

BOYAN.

EXTRAIT

DU Registre des délibérations et arrêtés du Conseil académique de Caen:

*A*ujourd'hui 24 Décembre 1819, le Conseil de l'Académie royale de Caen s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^r. MARC, Recteur ; présens M^{rs}. CHANTEPIE, THOMINE, LECERF, THIERRY, DESLONGSCHAMPS et DELAROCHE ; absens M^{rs}. CHÊNEDOLLÉ, DUCHEMIN et DELARUE.

M^r. DESLONGSCHAMPS, membre de la Section des études, a fait un rapport sur un Prospectus que se propose de publier M. BOYAN, Directeur de l'Ecole d'Enseignement mutuel établie à Caen, par une société de Souscripteurs.

Il résulte de ce rapport, que le Prospectus de M. BOYAN est très-bien rédigé, qu'il ne contient rien de contraire aux réglemens, et que la classe qu'il se propose d'ouvrir offre des avantages pour l'éducation de la jeunesse.

Où ledit rapport, et vu l'approbation donnée au Prospectus par M^{rs}. les membres du Comité des fondateurs de l'Ecole élémentaire,

Le Conseil en autorise l'impression et la publication.

Fait et arrêté à Caen, les jour et an susdits. Signé MARC, Recteur, et LELAIDIER, Secrétaire.

Pour Extrait conforme :

Le Secrétaire de l'Académie,

Signé LELAIDIER.

Nota. Le Directeur recevra à toutes les classes les personnes qui voudront assister aux exercices des élèves ; mais il les prie de venir de préférence à la classe élémentaire, le matin de huit heures à dix, et l'après midi de trois à quatre. Les enfans qui suivent cette classe sont plus nombreux et mieux exercés que ceux du cours de grammaire, qui commencent seulement à se former.

A CAEN, de l'Imprimerie de P. G. LE ROUX, Imprimeur-Libraire, rue St-Martin, n^o. 23.